

POLITIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

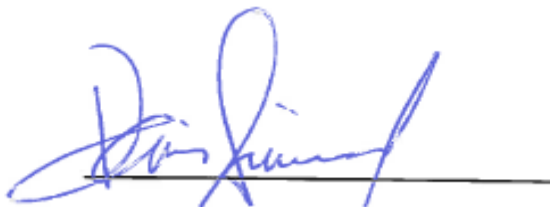
En matière d'aménagement forestier durable, les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement de la ZI Saguenay s'engagent à collaborer au maintien d'un système d'aménagement forestier durable conforme à un standard reconnu.

Pour mettre en œuvre cet engagement, nous nous engageons à collaborer a :

- Réaliser et maintenir l'aménagement forestier durable pour protéger et préserver l'intégrité des fonctions écologiques de la forêt à long terme ;
- Aménager les forêts d'une manière qui contribue à conserver leur diversité biologique, maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers, conserver leurs ressources pédologiques et hydriques (sol et eau);
- Maintenir la contribution des écosystèmes aux cycles écologiques planétaires;
- Aménager les forêts d'une manière qui prend en considération : les avantages multiples des forêts pour la société, l'acceptation de la responsabilisation de tous les membres de la société à l'égard du développement durable ;
- Assurer la participation et la consultation du public dans l'aménagement forestier durable ;
- Assurer la participation et la consultation des Premières nations sur les enjeux et projets locaux, notamment les plans en matière d'aménagement forestier durable ;
- Assurer le respecter aux lois sociales ;

Nous nous engageons également à :

- Fournir des conditions et des mesures de protection visant la sante et la sécurité des travailleurs lies au territoire forestier délimité et au public ;
- Adhérer aux principes ainsi qu'aux critères d'aménagement forestier durable de la norme Sustainable Forestry Initiative (SFI).



Denis Simard
Président du conseil d'administration



Claude Dupuis
Directeur général